

	ARTICLES
CHAP. III.—DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX COURS D'EAU MUNICIPAUX.....	499-516
CHAP. IV.—DE LA RÉGLEMENTATION DES CHEMINS, PONTS ET COURS D'EAU.....	517-533
Dispositions générales pour certains autres travaux.....	517-533
CHAP. V.—DE L'EXÉCUTION ET DE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX SUR LES CHEMINS, TROTTOIRS, PONTS ET COURS D'EAU.....	534-573
De l'inspecteur municipal et des inspecteurs d'arrondissements de voirie et de leurs devoirs.....	534-573
CHAP. VI.—DES FORMALITÉS RELATIVES AUX RÉGLEMENTS ET PROCÈS-VERBAUX CONCERNANT LES CHEMINS, PONTS ET COURS D'EAU.....	574-593
CHAP. VII.—DE L'ACTE DE RÉPARTITION.....	594-603
CHAP. VIII.—DES PERSONNES OBLIGÉES AUX TRAVAUX DES CHEMINS, PONTS OU COURS D'EAU, À DÉFAUT DE PROCÈS-VERBAL OU DE RÉGLEMENT.....	604-614
Sec. I.—Dispositions générales.....	604, 605
Sec. II.—Des chemins de front.....	606, 607
Sec. III.—Des routes.....	608-612
Sec. IV.—Des ponts.....	613
Sec. V.—Des cours d'eau.....	614

TITRE XIX

DES PASSAGES D'EAU.....	615-623
-------------------------	---------

TITRE XX

DES TRAVAUX PUBLICS DES CORPORATIONS MUNICIPALES.....	624-633
---	---------

TITRE XXI

DES REVENUS DE LA CORPORATION, DE LEUR ADMINISTRATION ET DE LEUR VÉRIFICATION.....	
CHAP. I.—DES REVENUS DE LA CORPORATION ET DE LEUR ADMINISTRATION.....	634-641
CHAP. II.—DE LA VÉRIFICATION DES COMPTES DE LA CORPORATION TENUS PAR LES SECRÉTAIRES-TRÉSORIERS.....	642-648